

cvo.franceboisforet.fr

Munissez-vous de votre n° de contributeur FBF

➕ Facile

➕ Rapide

En cas d'absence de ventes ou de chiffre d'affaires réalisé durant l'année écoulée, une déclaration à néant est obligatoire.

Déclarez en ligne

À la suite de votre déclaration

Réglez par prélèvement SEPA

🔒 Paiement sécurisé



Munissez-vous de votre n° de contributeur FBF

Votre identification contributeur

Votre N° de contributeur FBF

Notre réf.

SIRET

Code NAF

Merci de vérifier vos coordonnées, de les compléter ou de les corriger lisiblement pour l'envoi de votre attestation par courrier électronique.

Vos coordonnées postales

Tél.

e-mail

DÉCLARATION CVO 2023 (voir la Notice explicative)

Indiquez le montant du chiffre d'affaires ou des achats réalisés au cours de l'année civile précédente (voir Notice pages 6, 7, 8) dans chacune des activités ci-dessous.

Chiffre d'affaires global de votre entreprise HT (toutes activités confondues) :

€

Chiffre d'affaires 2022 (ne pas indiquer les centimes)

	Activité exercée	A CA HT du 01.01.2022 au 31.12.2022	x	B Taux de CVO	=	A x B = C Montant CVO à verser
1	Activité de sciage, tranchage (Notice page 6 - n° 3 et page 7 - n° 5)	€	x	0,15%	=	€
2	Activité de séchage, traitement, imprégnation, modification thermique du bois (Notice page 6 - n° 4)	€	x	0,10%	=	€
3	Activité de rabotage, usinage, collage du bois (dont parquets) (Notice page 6 - n° 3)	€	x	0,10%	=	€
4		€	x	0,10%	=	€
5	Professionnels de l'exploitation forestière et de la revente de bois ronds (Notice page 6 - n° 2)	€	x	0,15%	=	€
6	Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs (Notice page 8 - n° 10)	€	x	0,03%	=	€
7	Professionnels grainiers et pépiniéristes (Notice page 6 - n° 1)	€	x	0,07%	=	€
8	Professionnels de la fourniture de bois destinés à l'énergie ou l'industrie (Notice page 7 - n° 7)	€	x	0,15%	=	€
9	Fabricants de granulés, pellets, agglomérés (Notice page 7 - n° 7)	€	x	0,10%	=	€
10	Producteurs de farines de bois (Notice page 7 - n° 7)	€		0,09%		€
11	Professionnels de la fabrication d'objets divers en bois (Notice page 7 - n° 6)	€	x	0,09%	=	€
	Activité Pin maritime	A : CA HT du 01.01.2022 au 31.12.2022	x	B : Taux de CVO	=	A x B = C Montant CVO à verser
12	Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs (Notice page 8 - n° 10)	€	x	0,03%	=	€
13	Professionnels grainiers et pépiniéristes (Notice page 6 - n° 1)	€	x	0,07%	=	€

TOTAL CVO À RÉGLER

€

Je règle ma CVO : ☐ par virement ☐ par chèque

IMPORTANT : CVO collectées pour le compte des propriétaires forestiers

- ☐ **Collecte CVO pour le compte des propriétaires forestiers** (cocher la case si vous êtes dans ce cas)
Je joins obligatoirement à la présente, l'annexe CVO 2023 qui détaille les montants collectés et qui doivent être issus du solde du Compte de Débours Classe 46 au 31.12.2022 (cf. [Notice CVO 2023, page 3](#)).
Le règlement de la CVO collectée auprès des propriétaires forestiers est à adresser en une seule fois à France Bois Forêt avant le 30.04.2023 (Notice explicative pages 2, 4, 8).
- ☐ Dans le cas où votre entreprise n'est pas assujettie, vous devez joindre une attestation de votre expert-comptable. (Modèle téléchargeable sur [franceboisforet.fr](#))

☐ Si vous avez cessé votre activité définitivement, cochez cette case et indiquez la date de cessation
(joindre un extrait Kbis obligatoirement).

Date
Jour Mois Année

Modalités de règlement (cochez l'une des cases suivant votre choix de règlement)

Règlement par prélèvement

 Paiement sécurisé

Possible uniquement en procédant au préalable à votre télédéclaration sur [cvo.franceboisforet.fr](#) (munissez-vous de votre RIB et de votre N° de contributeur FBF).
Possibilité de payer en 6 fois sans frais pour les CVO supérieures ou égales à 500 €.

OU

☐ Règlement par virement

Date
Jour Mois Année

Montant €

Mention OBLIGATOIRE pour la référence de votre règlement : indiquer le nom de votre entreprise ainsi que votre numéro de contributeur FBF.



Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Île-de-France

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1820	6002	8060	2868	0584	138
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						

Titulaire du compte : France Bois Forêt ENTREPRISES - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

OU

☐ Règlement par chèque

Date
Jour Mois Année

Montant €

N° de chèque libellé à l'ordre de France Bois Forêt ENTREPRISES

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.
Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO, sans délai de prescription en l'absence de déclaration.

Nom
Prénom
Qualité

Signature et cachet de l'entreprise obligatoires

Date :

Pour un accès direct à [franceboisforet.fr](#)



L'Interprofession nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.

France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - Tél. 03 66 88 39 63

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'interprofession nationale reconnue France Bois Forêt. Pour en savoir plus sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD), consulter la [Notice CVO 2023](#).